

*Prise en charge de patients
présentant un syndrome
d'intolérance environnementale
idiopathique attribuée
aux champs électromagnétiques
(IEI CEM)*

GH COCHIN, INERIS, ANSES

Contexte

- Depuis 2006 :
Réflexions communes INERIS, DGS et
Service de pathologie professionnelle Cochin
sur l'« hypersensibilité » aux champs EM
- Avril 2009 :
Grenelle des ondes
→ recommandations de cartographier
les expositions et de réaliser des travaux
de recherche sur l'« hypersensibilité »

Protocole de prise en charge

Introduction

- Groupe de travail multi experts dès juin 2009
 - Service de pathologie professionnelle du GH COCHIN (compétences en matière d'évaluation des expositions, sur le plan clinique, en terme de pathologies professionnelles et environnementales)
 - INERIS (aide technique et sur l'évaluation des expositions)
 - ANSES ex. AFSSET (aide méthodologique et statistique)
 - IST Lausanne-INRS (aide méthodologique et épidémiologique)
 - URC de COCHIN (aide méthodologique)

Protocole de prise en charge

Introduction

- Elaboration d'un protocole **national** de prise en charge spécialisée des patients atteints d'intolérance environnementale idiopathique attribuée aux CEM (« hypersensibilité »)
- Décembre 2009 : Soumission du protocole pour demander un financement spécifique dans le cadre d'un PHRC National
- Juin 2010 : obtention du PHRC national
- Octobre 2010 : Début des démarches technico-réglementaires, réunion tripartite

Protocole de prise en charge

Objectifs

- Etude multicentrique prospective non randomisée avec mesures avant/après
- Evaluation d'une prise en charge médicale individualisée des patients atteints d'une IEI CEM sur
 - l'amélioration de leur état de santé,
 - de leur qualité de vie,
 - et de leur sensibilité vis-à-vis des expositions
- Il s'agit d'une étude pilote indépendante

Protocole de prise en charge

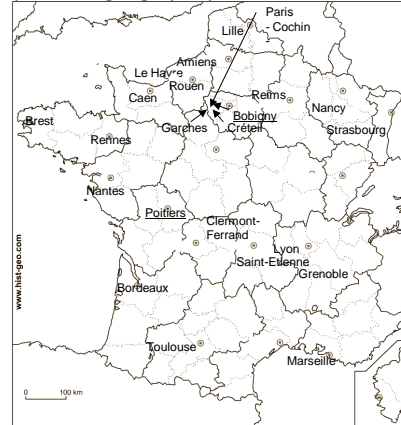
Matériels et méthode

- Critères d'inclusion :
déclaration par le patient lui-même de cette intolérance
- Nombre attendu de participant : ≈ 50 par an
- Consultations spécialisées dans un des 24 centres de consultations de pathologie professionnelle volontaires pour participer à la prise en charge
- Les CCPP sont regroupés au sein du RNV3P

RNV3P

- Un réseau national original
Le RNV3P regroupe 32 Centres de Consultation de Pathologies professionnelles (CCPP).
- 24 centres volontaires
- Amélioration de l'accès aux soins grâce au caractère multicentrique de l'étude

Répartition géographique des 24 CCPP



Protocole de prise en charge Matériels et méthode

- Prise en charge dans un des CCPP
 - 5 consultations prévues avec
 - Consultation médicale standardisée : évaluation de la souffrance psychologique et de la qualité de vie, recueil de manière systématisée des symptômes.
 - Enregistrement sur une semaine des expositions à l'aide d'un dosimètre ambulateur et recueil des symptômes
 - Analyse et interprétation des résultats individuels de l'exposition et des symptômes
 - Protocole de prévention individualisé
 - Durée du suivi 14 mois minimum

Protocole de prise en charge

Matériels et méthode

- Durée du recrutement : 24 mois
- Durée de l'étude (avec les analyses) : 44 mois

Informations et recrutement

- Information
 - par l'intermédiaire du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

Liste des 24 centres investigateurs sur le portail radiofréquences-santé-environnement
<http://www.radiofrequences.gouv.fr/>

 - par les associations de personnes hypersensibles
- Prise de RDV dans un des CCPP de sa région par le patient lui même

Calendrier

- Démarches technico-réglementaires finalisées (CPP, CCTIRS et CNIL)
- Avis CPP obtenu en septembre 2011

- Déblocage du budget du PHRC par la DRCD en cours

- Phase de développement à tous les centres au 1^{er} trimestre 2012 (signature des conventions entre les CHU et le promoteur en cours)
- Lancement de l'étude ces prochaines semaines